SERVICE: SECRETARIAT

Visa du Service:

Visa de Mme la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° *.- UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE, A.S.B.L. - Présentation d'un représentant de la Ville au Conseil d'administration - Confirmation de la délibération du Collège communal du 27 février 2019.

LE CONSEIL,

Vu les articles et L1122-34 et L1123-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Considérant que la Ville est membre de l'A.S.B.L. "Union des Villes et Communes de Wallonie";

Vu la délibération du Collège communal du 27 février 2019 présentant M. BREUWER Freddy, Echevin, en vue de siéger au Conseil d'Administration de l'A.S.B.L., conformément à la demande de l'A.S.B.L.;

Considérant que l'A.S.B.L. sollicite, par son courriel du 9 avril 2019, la confirmation de la délibération du Collège communal précitée;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale-Police-Sécurité-Aménagement du Territoire" en sa séance du 23 mai 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE:

Ari. 1- De confirmer la délibération du Collège communal du 27 février 2019 présentant M. <u>BREUWER Freddy</u>, Echevin, en vue de siéger au Conseil d'administration de l'A.S.B.L. "Union des Villes et Communes de Wallonie", pour la durée de l'actuelle mandature 2019-2024.

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à l'A.S.B.L. "Union des Villes et Communes de Wallonie" et à M. BREUWER.